



Berne-Wabern, le 11 avril 2008

Focus

Cabinda : évolution de la situation depuis 2003

« *Dieu à béni le peuple Cabindais, mais le pétrole l'a maudit.* »¹

Père Jorge Congo

¹ Christophe Boibouvier: Conflit à huis clos. 06.02.05. In: Jeune Afrique, http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_afrique.asp?art_cle=LIN06025confisolcsi0 (12.03.08).

Table des matières

1.	Avertissement	3
2.	Introduction	3
3.	Fusions et scissions intervenues au sein des mouvements d'opposition	3
4.	Accords de paix de Namibe du 1^{er} août 2006	5
4.1.	Processus	5
4.2.	Parties contractantes	5
4.3.	Contenu.....	6
4.4.	Mise en application	7
5.	Société civile et clergé.....	8
5.1.	Société civile	8
5.2.	Clergé.....	9
6.	Situation des autonomistes / indépendantistes en exil	10
6.1.1.	République du Congo (Brazzaville).....	10
6.1.2.	République Démocratique du Congo (RDC).....	10
7.	Situation actuelle	10
	Annexe 1: Carte politique de l'Angola	12

1. Avertissement

La quasi-totalité des articles de presse et sites Internet référencés sont soit pro-cabindais, soit pro-angolais et, par conséquent, présentent un reflet incomplet, voire biaisé, des événements. A cela s'ajoute le fait notoire que la liberté de la presse laisse encore à désirer en Angola.²

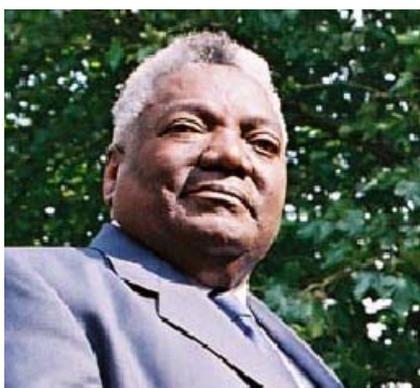
Par ailleurs, dans l'évaluation de la situation, nous nous basons ici sur une version du Mé-morandum d'entente pour la paix au Cabinda datant de juillet 2006. Il est probable qu'il s'agisse du texte final signé le 1^{er} août 2006, on ne peut toutefois exclure que des modifications, vraisemblablement minimales, aient été effectuées avant sa ratification.

2. Introduction

Le Cabinda est une enclave angolaise de 7000 km² séparée du reste du pays par l'embou-chure du Fleuve Congo (République Démocratique du Congo).³ Longtemps protectorat por-tugais, le Cabinda est rattaché à l'Angola par le gouvernement d'A. Salazar (PM de 1932 – 1968) en 1956. Cette décision suscite l'opposition de la population cabindaise qui crée plu-sieurs mouvements en vue de lutter contre cette annexion. En 1963, ces mouvements s'unissent au sein du Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC). A la fin des années 1960, on découvre que les réserves pétrolières de l'enclave sont 30 fois supérieures à celle de l'Angola. Lorsque le Mouvement indépendantiste angolais (MPLA) arrive au pouvoir en 1975, il dépêche 10 000 hommes sur le territoire angolais ainsi que 2000 soldats cubains afin de protéger les installations pétrolières américaines contre les attaques du FLEC. Dans les années 1980, le FLEC est la proie de nombreuses divisions qui l'affaiblissent et ce n'est qu'après le départ des Cubains, en 1990, qu'il reprend l'offensive. Depuis lors, une lutte de basse intensité pour l'indépendance du Cabinda s'est installée. (Voir Carte : *Annexe 1*)

Dans la présente étude, nous nous proposons d'analyser les événements survenus au cours des cinq dernières années, années qui ont vu de nombreux changements au niveau straté-gique et politique des deux protagonistes majeurs au conflit.

3. Fusions et scissions intervenues au sein des mouvements d'opposition



Henriques Nzita Tiago, figure emblématique du FLEC. (photo: lbinda.com)

En septembre 2004, lors d'un meeting à Helvoirt (NL) réunissant des groupes rebelles et des associations cabindaises issues de la société civile, le Front de libération de l'enclave du Cabinda - Forces Armées Cabindaises (FLEC-FAC), dirigé par Nzita Henriques Tiago, et le FLEC Rénové, présidé par Antonio Bento Bembe, ont décidé de procéder à une fusion et de reprendre leur nom d'origine commun, FLEC.⁴ Nzita Tiago a été désigné président de ce FLEC unifié, alors que Bembe a pris la fonction de secrétaire général.

Au cours de la même rencontre, le FLEC, des représentants de la société civile (association *Mpalabanda*) et du clergé cabindais se sont associés pour former le Forum Cabindais pour le Dialogue (FCD)

² La plupart des sources indépendantes des droits de l'homme le confirme. Ex. Human Rights Watch (HRW): Angola - Country Summary. Janvier 2007. In: <http://hrw.org/wr2k7/pdfs/angola.pdf> (11.03.08); Freedom House: Map of Press Freedom 2008. Washington, non daté. In: <http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=14> (11.04.08).

³ Philippe Lemarchand et al.: Atlas de l'Afrique, Géopolitique du XXI^e siècle. 4^e édition. Paris, 2006. pp 126 s.

⁴ Afrol News: Cabinda rebels unify to seek peace with Angola. Krøderen, 07.09.04. In: <http://www.afrol.com/articles/13892> (05.02.08).

en vue d'instaurer un dialogue avec le gouvernement angolais.⁵ C'est également au cours de ces accords d'Helvoirt, que le Conseil national du peuple cabindais ou *Nkoto Likanda* a été créé.⁶ Ce conseil regroupe des civils ainsi que des personnes issues des milieux militaires et religieux appartenant à diverses factions et tendances politiques. Il a pour objectif d'établir des stratégies et des lignes de conduite politique communes et, le cas échéant, de débloquer des situations de crises internes qui pourraient mettre en péril l'unité du FLEC.

En juin 2005, Bento Bembe, alors Président du FCD, est arrêté en Hollande sur la demande des USA qui l'accusent d'avoir participé à l'enlèvement d'un employé de la compagnie pétrolière américaine Chevron au Cabinda en 1990.⁷ Remis en liberté conditionnelle, Bento Bembe quitte la Hollande. Selon certaines rumeurs, il aurait bénéficié de l'aide du gouvernement angolais, qui lui aurait fourni un passeport diplomatique.⁸ Au début février, le Président du FLEC convoque une session extraordinaire au cours de laquelle le *Nkoto Likanda* décide à l'unanimité de démettre Bento Bembe de ses fonctions de Secrétaire Général du FLEC et de Président du FCD, car il serait trop proche du gouvernement de Luanda.

Pourtant, ce sera Bento Bembe qui signera, le 1^{er} août 2006 à Namibe, le Mémorandum d'entente pour la paix au Cabinda. Ce dernier n'étant, aux yeux des rebelles, pas habilité à représenter le FLEC, il en résultera de nombreuses tensions et dissensions, qui atteindront leur point culminant le 1^{er} août 2007.⁹ Lors d'une réunion à Paris, le *Nkoto Likanda* décide de modifier la désignation du FLEC : l'acronyme signifie désormais « Front de libération de l'Etat de Cabinda » au lieu de « Front de libération de l'enclave du Cabinda ». A cette occasion, le conseil réhabilite le gouvernement provisoire en exil dirigé par Nzita Tiago, dissout le Bureau politique du FLEC et le FCD, constitue une nouvelle direction politique du FLEC nommée Commission politique permanente et, enfin, suspend cinq membres du FLEC : Antoine Nzita Bemba, André Quinta Ngaca, Virginie Mouanda-Ley, Jacques François Gieskes et Francisco Xavier Builo. Les tâches du FCD seront dorénavant assumées par le nouveau Secrétariat des Relations Extérieures et des Négociations. Les membres suspendus réagissent immédiatement par le biais d'un communiqué de presse.¹⁰ Ils déclarent qu'ils continueront d'agir et de s'exprimer au nom du Front de libération de l'enclave du Cabinda et qu'ils restent membres du FCD. Ils réitèrent également leur soutien aux Forces armées cabindaises unifiées (FACU). Par ailleurs, ils accusent Nzita Tiago de se laisser manipuler par des membres du MPLA (parti angolais au pouvoir) qui auraient infiltré sa faction du FLEC. Isaias Abdengo Mabilia est nommé président ad intérim de ce FLEC.¹¹

Enfin, il faut également mentionner le troisième FLEC, le Front de libération de l'Etat du Cabinda, dirigé par Antonio Luis Lopes. Ce groupe porte cette dénomination depuis plusieurs années. Il ne revêt pas une grande importance politique.

En résumé, les principaux groupes indépendantistes cabindais actuellement actifs sont les suivants:

- Le Front de libération de l'Etat de Cabinda (FLEC) dirigé par Nzita Tiago
(Site : <http://www.cabindamonde.info/>)
- Le Front de libération de l'enclave du Cabinda (FLEC) dirigé par Isaias Abdengo Mabilia
(Site officiel : <http://www.flecnoticias.com/>)

⁵ Vicenç Fisas: Anuario 2007 de procesos de paz. Barcelona, 2006. In:

<http://www.pangea.org/unescopau/img/programas/procesos/07anuarie.pdf> (04.02.08).

⁶ Jornal Digital: Turbulência na reunião da Conselho Nacional do Povo de Cabinda. 31.07.07. In: http://www.angoladicas.com/notices_detail.asp?ID=9907&a=1 (25.03.08)

⁷ Agence Mauritanienne d'information (AMI): Arrestation d'un responsable rebelle angolais aux Pays-Bas. Nouakchott, 10.09.05. In: <http://www.ami.mr/fr/Archives2005/septembre/10/4.htm> (06.02.08).

⁸ Flec Noticias: Antonio Bento Bembe en cavale. 18.04.07. In: http://www.flecnoticias.com/index.php?option=com_content&task=view&id=25&lang=fr (07.02.08).

⁹ Portuguese News Network: FLEC muda des designação e dissolve Bureau Politico. 02.08.07. In: <http://www.ibinda.com/imprimir.php?noticia=3486> (22.03.08).

¹⁰ F.X. Builo, A. Nzita Mbemba, J. Gieskes, A. Quinta Ngaca, V. Moanda Ley: Communiqué de Presse. 03.08.07. In: http://www.flecnoticias.com/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=30 (22.03.08).

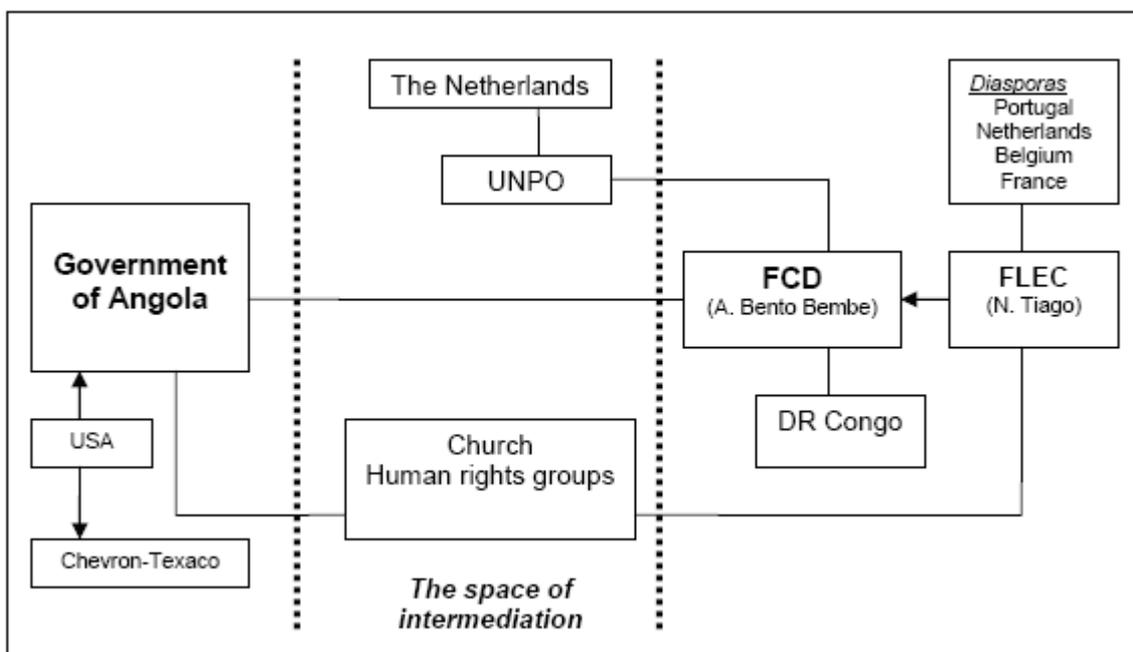
¹¹ Flec Noticias: Monsieur Isaias Abdengo Mabilia, Président par intérim du FLEC. 29.08.07. In: http://www.flecnoticias.com/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=37 (22.03.08)

- Le Front de libération de l'Etat du Cabinda (FLEC) dirigé par Antonio Luis Lopes (Site officiel : <http://www.cabinda.org>)
- Les Forces armées cabindaises unifiées (FACU), dont le « chef suprême »¹² serait également Nzita Tiago

4. Accords de paix de Namibe du 1^{er} août 2006

4.1. Processus

Près d'une semaine après avoir été démis de ses fonctions au sein du FLEC et du FCD, Antonio Bento Bembe tient une réunion du « Forum Cabindais pour le Dialogue élargi » au cours de laquelle les participants se penchent sur un document intitulé « Mémoire d'entente pour la paix et la réconciliation dans la province de Cabinda », document qui aurait été rédigé sur mandat du gouvernement angolais.¹³ Il s'ensuit une série de rencontres qui mènent à la signature, par le « FCD de Bembe » et le gouvernement angolais, d'un cessez-le-feu, le 15 juillet 2006, et du Mémoire d'entente, le 1^{er} août 2006.



Principaux acteurs du processus.¹⁴

4.2. Parties contractantes

Le mémorandum d'entente a été paraphé par Virgílio Fontes Pereira, ministre angolais de l'Administration du territoire, et Antonio Bento Bembe, représentant le Forum cabindais pour le dialogue (FCD), en présence du Président de l'Assemblée nationale angolaise, Roberto de Almeida, représentant le Président de la République.¹⁵

¹² Portuguese News Network: FLEC - Assina: Henriques Nzita Tiago, Comunicado de imprensa N°008/PGCE/07. 09.11.07. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3677> (11.04.08).

¹³ Flec Noticias: Antonio Bento Bembe en cavale. 18.04.07. In: http://www.flecnoticias.com/index.php?option=com_content&task=view&id=25&lang=fr (07.02.08).

¹⁴ Vicenç Fisas: 2007 Peace Process Yearbook. Barcelona, 2006. In: <http://www.pangea.org/unescopau/img/programas/procesos/07anuarii.pdf> (04.02.07). BFM: Graphique modifié pour les besoins de la présente étude. Berne, 13.03.08.

¹⁵ David Cadasse: L'Angola et la Cabinda signent un accord de paix historique. 03.08.06. In: Afrik.com, <http://www.afrik.com/article10198.html> (31.01.08).



Antonio Bento Bembe et Virgílio de Fontes Pereira après la signature du Mémoire d'entente. (Photo : Angop)

A noter qu'au moment de la signature de cet accord, Antonio Bento Bembe avait déjà été démis de sa fonction de Président du FCD par Nzita Tiago, leader du FLEC.¹⁶ Ce limogeage n'a toutefois pas été reconnu par l'Angola qui a continué de considérer Bento Bembe comme un interlocuteur valable. Le Mémoire d'entente n'est d'ailleurs pas reconnu par une partie du FLEC et du FCD, qui refuse d'accepter ses clauses, notamment celle mentionnant le rejet définitif de l'indépendance du Cabinda.¹⁷

L'association civique du Cabinda, *Mpalabanda*, a affirmé que le gouvernement angolais et Bento Bembe avaient délibérément exclu du processus les

acteurs cabindais les plus importants, soit le FLEC, *Mpalabanda* et l'église cabindaise.¹⁸ Elle a par ailleurs déclaré que selon elle, Bento Bembe jouait un double jeu : d'une part « négociateur » en faveur du Cabinda, d'autre part il aurait suivi à la lettre les instructions de Luanda. Il aurait agi ainsi afin de payer sa dette envers Luanda, qui l'aurait aidé à échapper à la prison en 2005 (voir chap. 2).

4.3. Contenu

Le texte du Mémoire d'entente stipule que « les deux parties ont décidé d'accepter sans équivoque que l'Angola est un Etat indivisible selon la loi », ce qui équivaut à rejeter définitivement toute possibilité d'indépendance du Cabinda.¹⁹

Il prévoit un *statut particulier* pour le Cabinda. Ce statut se traduit notamment par l'installation d'un gouvernement de province, qui prend part, aux côtés de Luanda, aux décisions politiques et économiques concernant la région (p.ex. investissements, éducation, santé, tourisme et environnement).²⁰ L'annexe au Mémoire concernant le statut spécial de la province du Cabinda n'est pas explicite et ne permet pas d'établir clairement en quoi ce statut diffère de celui des autres provinces angolaises. Le gouvernement provincial de Cabinda doit consulter le Gouvernement Central avant toute adoption de mesures politiques, administratives, économiques, sociales ou légales spécifiques au Cabinda.²¹

L'accord précise que la *cessation des hostilités* implique une amnistie, le cessez-le-feu, la démilitarisation du FLEC et des autres organisations sous l'autorité du FCD ainsi que la dissolution de ces organisations, y compris du FLEC. Dans ce cadre, il est prévu d'*intégrer leurs membres* dans les Forces Armées Angolaises (FAA), la police nationale angolaise, le gouvernement d'union nationale et dans des entreprises publiques angolaises. Le Mémoire spécifie que 1675 militants du FLEC et d'autres organisations dépendant de l'autorité du FCD doivent être intégrés aux FAA et 126 aux effectifs de la police nationale, ce à différents échelons de la hiérarchie. Au niveau du gouvernement central angolais, un poste de ministre sans portefeuille, trois postes de vice-ministres ainsi que plusieurs postes au sein du gouvernement provincial cabindais et dans les représentations diplomatiques angolaises à l'étranger sont prévus. Les militants restants font l'objet d'un programme de réinsertion sociale. Par ailleurs, le Mémoire prévoit également le rapatriement des populations cabindaises réfugiées dans d'autres provinces ou à l'étranger.

¹⁶ Agência LUSA: Marcha em Cabinda assinala primeiro aniversário do Memorando de Entendimento para Paz. Lisbonne, 01.08.07. In: <http://ww1.rtp.pt/noticias/index.php?article=292981&visual=26> (01.02.08).

¹⁷ Human Rights Watch (HRW): Angola - Country Summary. Janvier 2007. In: <http://hrw.org/wr2k7/pdfs/angola.pdf> (11.03.08).

¹⁸ Portuguese News Network: Mpalabanda não reconhece memorando de entendimento para Cabinda. 04.08.06. In: <http://luandadigital.com/noticias.php?idnoticia=1105> (11.04.08).

¹⁹ Une grande partie des informations livrées dans le présent chapitre sont tirées d'un exemplaire du projet du Mémoire d'entendement pour la paix et la réconciliation au Cabinda datant de juillet 2006. Des modifications minimales ont donc pu être apportées au texte final paraphé le 1^{er} août 2006.

²⁰ David Cadasse: L'Angola et la Cabinda signent un accord de paix historique. 03.08.06. In: <http://www.afrik.com/article10198.html> (31.01.08).

²¹ Art. 9, al. 2, Princípios gerais sober o Estatuto especial da província de Cabinda.

S'agissant de *l'amnistie* pour les crimes commis au cours du conflit entre l'Angola et le Cabinda, il ne ressort pas clairement si cette mesure s'applique aux deux parties (forces armées angolaises et forces rebelles).²²

Le Mémorandum mentionne explicitement la mise en place d'un *programme de rapatriement* pour les populations cabindaises réfugiées au Congo-Brazzaville et en RDC proposant une aide d'urgence alimentaire, vestimentaire et médicale pendant un maximum de six mois et la mise en place d'un programme spécial de production agricole et d'élevage de bétail.

Le mémorandum institue deux commissions : la *Commission Conjointe*, qui comprend des représentants du gouvernement angolais et du FCD ainsi que des observateurs issus de la Conférence Episcopale de l'Angola et de São Tomé, du Conseil des Eglises chrétiennes en Angola ainsi que du Comité Inter-Ecclésiastique pour la Paix en Angola (COIEPA), et la *Commission Militaire Mixte*, qui réunit des représentants des FAA, des Forces militaires du FLEC et d'autres organisations sous la houlette du FCD.²³

La Commission Conjointe est chargée de définir des directives de travail et de veiller à l'application des dispositions du Mémorandum tandis que la Commission Militaire Mixte a pour rôle de s'assurer de la mise en œuvre des mesures liées au cessez-le-feu, à la démilitarisation, à la dissolution du FLEC et à l'intégration des militants du FLEC dans les institutions étatiques.

Pour finir, cet accord prévoit la transformation du FCD et des groupuscules sous son autorité en *parti politique* d'envergure nationale.

4.4. Mise en application

Le Mémorandum d'entente contient un calendrier détaillé des délais d'application des différents points prévus. Dans l'ensemble, toutes les dispositions auraient dû être mises en œuvre au plus tard 266 jours après la signature du traité.

Dans la pratique, il est difficile d'évaluer l'état effectif des travaux. Le 8 février 2008, Bento Bembe estimait que le degré d'exécution des mesures prévues dans l'accord de paix pouvait être considéré comme positif.²⁴ Selon lui, à cette date, les exigences concernant la formation des hauts fonctionnaires, des administrateurs, de la police nationale et des militaires ainsi que la nomination et l'investiture de membres du gouvernement étaient remplies.

Dans les faits, le poste de ministre sans portefeuille a été attribué à Antonio Bento Bembe en personne. Un certain nombre de personnages de second plan de la rébellion cabindaise se sont vus proposer des *postes dans l'administration* angolaise ou au sein de compagnies nationales, ce que d'aucuns ont interprété comme une opération visant à diviser le FLEC.²⁵

Dans son allocution du 8 février 2008, Bento Bembe admettait que le *statut spécial* de la province de Cabinda n'était pas encore entré en vigueur.²⁶

S'agissant de *l'intégration* des forces armées du FLEC, cette mesure a au moins été partiellement mise en œuvre, puisque 615 militants ont été incorporés dans les FAA et la police nationale angolaise en janvier 2007.²⁷ Selon un communiqué de presse signé par Henriques Nzita Tiago, les autorités angolaises auraient recruté des jeunes Congolais pour qu'ils se fassent passer pour des membres des forces armées du FLEC et demandent leur intégration dans les FAA.²⁸ La dissolution du FLEC promise n'a pas eu lieu, une partie de ses membres ne reconnaissant ni l'autorité de Bento Bembe ni le Mémorandum d'entente que ce dernier a signé avec l'Angola.

²² HRW: Angola - Country Summary. Janvier 2007. In: <http://hrw.org/wr2k7/pdfs/angola.pdf> (11.03.08).

²³ Le Mémorandum d'entente? Le Forum Cabindais pour le Dialogue analyse le « Mémorandum d'entente pour la paix et la réconciliation dans la province de Cabinda ». 24.09.07. In: http://www.flecnoticias.com/index.php?option=com_content&task=view&id=46&Itemid=96 (31.01.08).

²⁴ AngolaPress: Positif degré d'exécution de l'accord de Paix pour le Cabinda. Luanda, 08.02.08. In: <http://www.angolapress-angop.ao/noticia-f.asp?ID=594494> (28.02.08).

²⁵ Débauchage au sein du FLEC. Paris, 06.02.08. In: Africa Energy Intelligence.

²⁶ MultiPress: « Nzita Tiago pode reduzir o sofrimento da população de Cabinda se for lúcido e capaz », diz Bento Bembe. 08.02.08. In: http://www.angonoticias.com/full_headlines.php?id=18327 (22.03.08).

²⁷ Bento Bembe ameaça «capturar e levar à justiça» resistência armada em Cabinda. 08.01.070. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=2967> (18.03.08).

²⁸ Portuguese News Network: FLEC - Assina: Henriques Nzita Tiago, Comunicado de imprensa N°008/PGCE/07. 09.11.07. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3677> (11.04.08).

Le 10 août 2006, soit neuf jours après la ratification du Mémoire pour la paix au Cabinda, le Parlement angolais approuvait déjà un *projet de loi amnistiant* tous les crimes contre la sécurité de l'Etat et tous les autres y afférents, commis par des citoyens dans le cadre du conflit interne à la province de Cabinda.²⁹ Cependant, il n'a pas été possible de trouver de texte mentionnant que le président a effectivement promulgué cette loi.

En novembre 2006, un *programme de rapatriement* des Angolais réfugiés au Congo a été mis en place conjointement par le gouvernement angolais, la République du Congo et l'UNHCR.³⁰ Dans ce cadre, il était prévu que 200 Cabindais retourneraient chez eux avant la fin 2006. En juin 2007, l'UNHCR a déclaré avoir bouclé ce programme avec le retour de plus de 500 réfugiés à Mbanza Congo, Uíge, Luanda et Cabinda.³¹ Cependant, le gouvernement angolais projette de continuer les rapatriements.³² Une fois que cette mesure aura été exécutée, les travaux de transformation du FCD en parti politique pourront débuter.

Les deux *commissions* prévues par le Mémoire, soit la Commission Conjointe et la Commission Militaire Mixte, ont officiellement débuté leurs activités le 1^{er} septembre 2006.³³

5. Société civile et clergé

Au cours des dernières années, la société civile et le clergé ont joué un rôle important non seulement dans la lutte pour le respect des droits de l'homme au Cabinda, mais aussi dans le processus d'apaisement général.

5.1. Société civile

2003 a vu la création de l'association civique cabindaise de défense des droits de l'homme *Mpalabanda*. Parmi ses activités, une tâche importante était la collecte de preuves d'atteintes aux droits de l'homme perpétrées non seulement par le gouvernement angolais, mais aussi par des membres du FLEC.³⁴ En juillet 2004, *Mpalabanda* a réussi à mobiliser plus de 15 000 personnes lors d'une manifestation pacifiste à Cabinda.³⁵ Selon un rapport de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), les autorités angolaises auraient assimilé les militants des droits de l'homme aux indépendantistes.³⁶ Les bureaux de l'association ont été fermés en novembre 2006, suite à la décision du tribunal provincial de Cabinda du 20 juillet 2006, interdisant *Mpalabanda*, accusée d'incitation à la violence et à la haine par le gouvernement. Par ailleurs, Agostinho Chicaia et Raul Danda, respectivement Président et porte-parole de *Mpalabanda*, auraient été détenus arbitrairement pendant près d'un mois en automne 2006.³⁷ Malgré son interdiction, il semblerait que l'organisation *Mpalabanda* n'ait pas complètement cessé d'exister.³⁸

Après la fermeture de *Mpalabanda*, les autorités ont constitué un « Comité Provincial des

²⁹ Panapress: Le Parlement angolais approuve l'amnistie pour Cabinda. 10.08.06. In: <http://www.afrik.com/article10232.html> (18.03.08).

³⁰ UNHCR: Une mission tripartite pour sensibiliser les réfugiés angolais présents au Congo sur le rapatriement. Brazzaville, 02.11.06. In: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=454a186f2> (18.03.08).

³¹ UNHCR: Rapport global 2006 de l'UNHCR: République du Congo. 01.06.07. In: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/publ/opendoc.pdf?tbl=PUBL&id=4666d2350> (18.03.08).

³² MultiPress: « Nzita Tiago pode reduzir o sofrimento da população de Cabinda se for lúcido e capaz », diz Bento Bembe. 08.02.08. In: http://www.angonoticias.com/full_headlines.php?id=18327 (22.03.08).

³³ Le Potentiel: Angola: mise en application des tâches du Mémoire pour la paix à Cabinda. 01.09.06. In: http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition=&id_article=33537 (25.03.08).

³⁴ Amnesty International: Angola: Une organisation de défense des droits humains interdite. Bruxelles, 04.08.2006. In: <http://www.amnestyinternational.be/doc/article8549.html> (11.04.08).

³⁵ Connection e.V.: L'autre Afrique - Résistance contre la guerre, la corruption et l'oppression. Paris, avril 2005. In: http://www.connection-ev.de/download/br_afr_fr-300.pdf (12.03.08).

³⁶ FIDH: Afrique - Situation des défenseurs des droits de l'homme. Paris, 2007. In: http://www.fidh.org/IMG/pdf/partie_2.pdf (11.03.08).

³⁷ FIDH: Closing down of an NGO / Harassment / Defamation campaign. Paris, 15.11.06. In: <http://www.fidh.org/spip.php?article3816> (11.04.08); Amnesty International: Angola: Arrestation arbitraire, Prisonnier d'opinion présumé. 31.10.06. In: <http://asiapacific.amnesty.org/library/Index/FRAAFR120092006?open&of=FRA-AGO> (11.04.08).

³⁸ BBC: Angola 'clampdown' on separatists. 10.08.07. In: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6941185.stm> (11.04.08).

Droits de l'Homme ». D'aucuns pensent qu'il s'agissait simplement de montrer à l'opinion internationale qu'il existe une structure œuvrant en faveur des droits de l'homme au Cabinda.³⁹ Cette structure gouvernementale serait composée uniquement de membres du MPLA, le parti au pouvoir en Angola.

Le 10 janvier 2008, la société civile cabindaise a publié un *Manifeste de la nation cabindaise* demandant l'indépendance du Cabinda et appelant la communauté internationale, notamment les Nations Unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la République du Congo et le Congo RDC à apporter leur soutien à la cause cabindaise.⁴⁰ Plus de 1500 personnes auraient signé ce manifeste au cours des cinq premiers jours de sa mise en circulation. Pour l'instant, cette action ne semble pas avoir eu beaucoup d'impact, si ce n'est qu'elle aurait provoqué la colère du gouvernement angolais.⁴¹

5.2. Clergé

Au cours des trois décennies de lutte pour l'autonomie du Cabinda, des membres du clergé cabindais se sont engagés contre les violations des droits de l'homme et ont dénoncé les abus pratiqués par les forces angolaises dans l'enclave.⁴² C'est pourquoi l'église cabindaise a souvent été considérée comme trop proche du mouvement indépendantiste et a été parfois brutalement réprimée.⁴³ Certains hommes d'église seraient encore actuellement surveillés de près et mis sous pression par Luanda.⁴⁴



Le médiatique Père Jorge Congo. (Photo: anonyme)

Le membre du clergé cabindais le plus charismatique et le plus fréquemment mentionné, au cours de ces dernières années, dans le contexte de la lutte contre les abus en matière de droits de l'homme au Cabinda est certainement le Père Jorge Congo. Il s'est battu contre la nomination d'un non-cabindais comme évêque de l'enclave et, suite à cela, a été temporairement suspendu par l'église.⁴⁵ Il a également fait l'objet de nombreuses arrestations, dont certaines auraient un lien avec les critiques qu'il aurait prononcées au sujet du Mémoire d'entente, « auquel aucune personnalité crédible n'a adhéré »⁴⁶.

On se souvient également de l'ancien évêque de Cabinda, Paulino Madeka, décédé en janvier 2008, qui moins de deux mois après la signature du Mémoire avait écrit une lettre ouverte à Bento Bembe lui rappelant que le problème du Cabinda ne peut pas être résolu par un accord entre quelques personnes au sein du gouvernement angolais en offrant quelques postes, car il serait simpliste de penser pouvoir terminer aussi facilement un conflit qui a duré plus de trente ans.⁴⁷ En 2006, il était parti à la retraite et avait été remplacé par l'évêque angolais Filomeno Vieira Dias, ce qui avait divisé les fidèles cabindais.⁴⁸

³⁹ ACAT-France: Situation de l'association Mpalabanda en Angola. Paris, 13.11.07. In: <http://acat-info.over-blog.fr/article-15068501.html> (11.03.08).

⁴⁰ Flec Noticias: Manifeste de la Nation Cabindaise. 15.01.08. In: http://www.flecnoticias.com/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=97 (22.03.08).

⁴¹ Portuguese News Network (PNN): Manifesto da Nação Cabindesa provoca a ira de Luanda. 02.02.08. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3876> (10.03.08);

⁴² Paulo Aido: Cabinda: Igreja denuncia crimes contra a humanidade. Moscovide, 06.11.03. In: http://www.agencia.ecclesia.pt/noticia_all.asp?noticiaid=4273&seccaoid=4&tipoid=51 (25.03.08).

⁴³ Portuguese News Network (PNN): Métodos de repressão da Igreja condenados em Cabinda. 24.05.06. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=2448> (11.04.08).

⁴⁴ Portuguese News Network (PNN): Manifesto da Nação Cabindesa provoca a ira de Luanda. 02.02.08. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3876> (10.03.08); Jornal de notícias: Angola: Manifestação pela libertação di padre Congo faz um ferido. Porto, 21.04.08. In: http://jn.sapo.pt/2007/04/21/ultimas/Angola_Manifesta_o_pela_libe.html (11.03.08).

⁴⁵ Rui Neumann: Jorge Congo deixa a Universidade Lusíada em Cabinda. 25.10.07. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3637> (11.04.08)

⁴⁶ Agência LUSA: Padre Congo chama "Carnaval" a missa pela paz em Cabinda. 02.03.07. In: <http://ww1.rtp.pt/noticias/index.php?article=272981&visual=26> (11.04.08)

⁴⁷ Rui Neumann: Paulino Madeka põe em causa credibilidade da acção de Bento Bembe. 29.09.06. In: <http://bissaudigital.com/noticias.php?idnoticia=1169> (25.03.08).

⁴⁸ Agência LUSA: Primeira missa do Bispo de Cabinda. 11.06.06. In: <http://ww1.rtp.pt/noticias/index.php?article=244427&visual=26> (11.04.08).

6. Situation des autonomistes / indépendantistes en exil

Une grande partie des personnalités importantes des différents FLEC, telles que Nzita Tiago, vivent en exil en Europe.

Pour ce qui est des indépendantistes cabindais en Afrique, il est plus difficile d'obtenir des informations à leur sujet, car ils sont moins visibles dans les médias, notamment sur Internet, que les mouvements basés en Europe ou en Amérique du Nord.

On trouve des informations sur les réfugiés angolais à l'étranger, mais la plupart du temps, les sources ne font pas de différence entre les Cabindais et les ressortissants d'autres provinces angolaises. Par ailleurs, il n'est pas possible de savoir si ces réfugiés cabindais comprennent également des militants indépendantistes ou s'il s'agit simplement de civils.

6.1.1. République du Congo (Brazzaville)

A en croire un article publié sur le site du FLEC de Nzita Tiago, la République du Congo serait le pays de refuge de prédilection des Cabindais, ce qui pourrait s'expliquer, entre autres, par le fait que le Cabinda et deux régions congolaises (Kouilou et Niari) seraient particulièrement proches sur le plan culturel, ethnique et linguistique.⁴⁹ En septembre 2006, Luanda aurait accusé la République du Congo d'offrir des bases arrière aux combattants du FLEC et aurait menacé de poursuivre les rebelles cabindais jusque dans leurs abris congolais.⁵⁰ Selon des informations publiées sur un site pro-cabindais, en septembre 2007, des militaires angolais auraient mené des opérations sur sol congolais, plus précisément à Pointe Noire, en vue d'identifier, localiser, capturer et extradier des personnes liées à la résistance cabindaise.⁵¹ Une partie des militaires en question seraient eux-mêmes des ex-militants du FLEC.

6.1.2. République Démocratique du Congo (RDC)

Selon un rapport du HCR, en 2005, les réfugiés angolais avaient commencé à retourner chez eux et, à fin 2006, on n'en dénombrait plus que 132 000 en RDC (contre près de 187 000 à fin 2001).⁵²

Il semblerait qu'en mars 2008, les autorités de la République Démocratique du Congo aient déclaré publiquement que des éléments du FLEC étaient impliqués dans le conflit lié à l'organisation *Bundu dia Kongo* sévissant dans le pays.⁵³ A noter que cette organisation exige la renaissance de l'ancien Royaume Kongo, qui englobait le Bas-Congo, le Cabinda ainsi qu'une partie de la République du Congo et du Gabon. Le « FLEC enclave » (par opposition au FLEC de Nzita Tiago) a immédiatement publié un démenti. Il a par ailleurs dénoncé cette action, estimant qu'il s'agissait de « manœuvres politiciennes orchestrées par le Gouvernement angolais pour nuire à la sécurité des réfugiés cabindais présents dans les différents camps de réfugiés en République démocratique du Congo, notamment dans la Province du Bas Congo ». ⁵⁴

7. Situation actuelle

Au cours des mois de mars et avril 2008, trois embuscades revendiquées par le FLEC de Nzita Tiago et perpétrées par les forces armées cabindaises ont coûté la vie à trois soldats angolais et deux civils, dont un Congolais, et gravement blessé un Portugais employé dans

⁴⁹ Portuguese News Network (PNN): Quatro cabindas detidos em Ponta Negra. 07.04.2008. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=4035> (10.04.08).

⁵⁰ Kimpwanza: Congo: L'état Major Général des forces armées angolaises menace le Congo en raison de l'état de guerre sur le territoire du Cabinda. 02.09.06. In: http://www.congoplus.info/article_congoplus-1016.html (10.04.08).

⁵¹ Portuguese News Network (PNN): Militares angolanos estão a operar em Ponta Negra. 06.09.07. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3551> (10.04.08).

⁵² UNHCR: 41e réunion du Comité permanent 4-6 mars 2008. In: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/excom/openssl.pdf?tbl=EXCOM&id=47cd180a2> (10.04.08).

⁵³ Nzita Mbemba Antonio: Communiqué de Presse. Paris, 27.03.08. In: http://www.flecnoticias.com/index.php?option=com_content&task=view&id=68&Itemid=1 (10.04.08).

⁵⁴ Joël Batila: Le FLEC attire l'attention de la communauté internationale. 26.03.08. In: <http://www.spcm.org/Journal/spip.php?breve10742> (10.04.08).

la région.⁵⁵ Selon le site Ibinda.com, l'une des attaques visait également une patrouille cubaine.⁵⁶ A la mi-janvier, le FLEC avait réitéré son avertissement à l'égard des étrangers, notamment des entreprises internationales, déclarant qu'ils devaient quitter le territoire cabindais, car la guerre dans cette région « allait continuer de faucher des vies humaines sans distinction ».⁵⁷ Selon le site précité, ces avertissements auraient été minimisés par les autorités angolaises et Bento Bembe aurait même nié l'existence de combats au Cabinda.⁵⁸

Suite à ces incidents, Nzita Tiago, a déclaré qu'il regrettait qu'un citoyen portugais ait été blessé et a accusé le gouvernement angolais de désinformer les étrangers et de les mettre ainsi en danger.⁵⁹ Il a également affirmé être « prêt pour un dialogue direct et immédiat avec le président Dos Santos afin de créer les bases de futures négociations et mettre un terme au massacre au Cabinda ». A cette fin, il a sollicité l'intervention du gouvernement portugais comme intermédiaire et médiateur et a invité José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne, à participer à cette médiation.

⁵⁵ BBC News: 'Deadly attack' in Angola enclave. London, 07.03.08. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7282971.stm> (10.03.08); Portuguese News Network: Cabinda: Mais uma empresa atacada pela guerrilha. 02.04.08. In: <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=4016> (11.04.08).

⁵⁶ Rui Neumann: Português gravemente ferido numa emboscada em Cabinda. 06.03.08. In: Ibinda.com, <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3940> (10.03.08).

⁵⁷ Rui Neumann: Cabinda: «Os estrangeiros devem partir do território». 17.01.08 In: Ibinda.com, <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3848> (10.03.08).

⁵⁸ Rui Neumann: Português gravemente ferido numa emboscada em Cabinda. 06.03.08. In: Ibinda.com, <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3940> (10.03.08).

⁵⁹ Rui Neumann: Nzita Tiago lamenta português ferido em Cabinda. 07.03.08. In: Ibinda.com, <http://www.ibinda.com/noticias.php?noticia=3946> (10.03.08).

